

Annexe 2 : Indemnisation des occupations commerciales du domaine public sans autorisation administrative à compter du 1er janvier 2025 - le règlement de cette indemnité ne vaut pas régularisation et ne se substitue pas aux autres poursuites prévues par les lois afférentes.

Article	Nom/objet	Unité	Tarifs à partir du 1er janvier 2025							
			Tout m ² , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure	1er établissement	Tarif unique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
2000 bis	TOUS TYPES DE COMMERCES									
2001 bis	étalage	m ² /an				63,60 €	63,60 €	63,60 €	31,40 €	31,40 €
2002 bis	Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaint, sapins de Noël, ...)	m ² /jour				1,95 €	1,95 €	1,95 €	1,05 €	1,05 €
2003 bis	Terrasse sur stationnement	m ² /an					94,45 €	62,35 €	30,60 €	15,10 €
2004 bis	Terrasse fermée	m ² /an				251,40 €	251,40 €	251,40 €	251,40 €	128,10 €
2005 bis	Autre terrasse	m ² /an				65,40 €	49,90 €	31,00 €	15,35 €	7,60 €
2006 bis	Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,...	m ² /an			17,45 €					
2007 bis	Paravent/séparateur	ml/an			40,85 €					
2008 bis	Chevalet, panneau stoppeur, porte menu et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol	U/an			161,45 €					
2009 bis	Distributeurs divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire	U/an			133,80 €					
2010 bis	Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile	m ² /an			67,45 €					
2011 bis	Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement non autorisé	U/an			232,80 €					
2012 bis	Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement non autorisé	U/an			58,20 €					
2013 bis	Aire de déchargement, transport de fond	m ² /an			24,00 €					
2017 bis	Parements	m ² /an			3,35 €					